



## **La Ligne 15 Est : Déclarée d'utilité publique**

(13 février 2017)

Publié le 14 février 2017

---

La ligne 15 Est du Grand Paris Express, qui doit relier Saint-Denis Pleyel (93) à Champigny Centre (94), a été déclarée d'utilité publique le 13 février 2017 par les préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

D'une longueur de 24 kilomètres en souterrain, ce tronçon desservira 12 communes de Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il offrira des correspondances avec les autres lignes du Grand Paris Express (Lignes 14, 16, 17). Il assurera également la liaison avec la capitale ou le reste de l'Île-de-France grâce aux correspondances des lignes de RER, métro, tramways et T Zen. Prévue en deux phases, la mise en service de ce tronçon est prévue à l'horizon 2025 pour la partie entre Saint-Denis Pleyel et Rosny-Bois-Perrier, et 2030 pour la partie située entre Rosny-Bois-Perrier et Champigny Centre. Il représente un investissement de 3,5 milliards d'euros, et 300.000 voyageurs quotidiens sont attendus.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique s'est tenue du 23 mai au 27 juin 2016. La commission d'enquête publique avait rendu un avis favorable sans réserve, à l'unanimité de ses membres, le 15 septembre 2016. Avec cette déclaration d'utilité publique, c'est l'ensemble de la ligne 15, la future rocade, qui est lancée.

Pour rappel, la ligne 15 Sud, entre les gares Pont-de-Sèvres et Champigny Centre, a été déclarée d'utilité publique en décembre 2014, tandis que la ligne 15 Ouest, entre Pont-de-Sèvres et Saint-Denis Pleyel l'a été en novembre 2016.